



Mon ex veut m enlever la garde de mes filles

Par **betty34**, le **04/06/2009** à **13:36**

bonjour le juge m a confie la garde provisoire

l'enquete sociale est allée chez mon ex ..je suis degoutee car mon ex a raconte pleins des mensonges a l'enquete sociale.

mes jumelles ne veulent pas habiter chez son pere car il est violent, me frappe devant elles et il boit ts les jours..la mon ex demande la garde a son domicile mais mes jumelles ont peur de son pere..elles ne parlent pas bcp son pere n arrete pas de poser les questions a mes jumelles .on est en instance de divorce

j ai peur de perdre mes jumelles..la juge a donne a mon ex un dimanche sur deux de 14h17h.. mon ex a battu son fils et mon fils..

j espere le juge ne va pas lui donner la garde au pere violent

je veux mes filles restent avec moi,c est vrai elles ont peur de leur pere..

le 8 juin,on va passer devant le juge avec avocat

mes jumelles ont son avocat aussi

il a des attestations l en disant il s occupe bien de ses jumelles et moi aussi

le juge va penser quoi

merci de me repondre betty34

Par **coolover**, le **04/06/2009** à **16:39**

Bonjour betty.

Ta situation est peu évidente car tu crains pour la sécurité et la santé de tes enfants. L'instinct maternel est parfois bien lourd.

Sur un plan juridique, je ne peux te dire par avance ce que décidera le juge, qui est seul à pouvoir déterminer les modalités de garde.

La difficulté dans ta situation est de pouvoir prouver le comportement du père. Je te crois sur parole et ne doute pas un instant de ta sincérité.

Le juge quant à lui doit avoir assez de preuve pour établir que ton ex a un comportement dangereux pour la santé de tes enfants. La présomption d'innocence fait que ton ex est présumé innocent des faits que tu évoques.

Imagines toi à la place d'un juge : d'un côté une mère qui accuse le père de tous les maux (très fréquents en cas de séparation pour obtenir la garde de l'enfant) et un père qui a une autre version de la situation ? Qui croire ? Sur quoi fonder son jugement ? Comment priver un père de ses droits sur de simples déclarations non prouvées ? Comment priver un enfant de

son père pour cela ?

Aussi, tout est question des éléments que tu peux fournir : As-tu porté plainte lorsqu'il te battait ? As-tu des certificats médicaux pour attester de fréquents passages à l'hôpital par exemple ? Était-il seulement violent avec toi ou aussi avec tes enfants ? Les enseignants de tes enfants ont-ils dénoté des comportements anormaux ?

Le Juge appréciera alors la situation et déterminera la meilleure solution pour tes enfants.

Dans tous les cas, il faut que tu sois vigilante car le juge tiendra compte uniquement du danger pour les enfants, indépendamment de ce que toi tu as vécu avec le père. Un homme peut être un mauvais mari et un bon père.

Aussi, s'il n'a jamais levé la main sur tes enfants, s'il s'est montré responsable sur leur éducation, il a alors toutes les raisons d'avoir son droit de garde.

N'oublie pas également qu'il est essentiel pour un enfant d'avoir des liens avec son père, même s'il n'est pas parfait, et que le bien-être de tes enfants passe aussi par là, sous réserves que leur sécurité soit préservée évidemment.

Bon courage pour la suite.

Par **betty34**, le **04/06/2009** à **18:18**

oui j'ai porté plainte contre lui il était toujours violent avec moi depuis 10 ans il a déjà tapé ses jumelles mon fils et son fils

..c'est lui m'accuse ..pas moi oui bien sûr j'ai certificat médical il est CRS POLICE quand même ..on respecte une femme

il veut m'enlever la garde car il sait j'ai porté plainte contre lui en plus il a raconté des mensonges à l'enquêtrice sociale elle le croit mais je vais dire sur le rapport de l'enquête sociale est totalement faux

mes jumelles ont peur de son père c'est normal ma fille Alycia est perturbée à cause de lui car il l'engueulait tout le temps pour les devoirs..

je veux protéger mes enfants de tout mon cœur bien sûr il a eu de droit de visite je ne peux rien dire car c'est la décision du juge qu'elle donne

est-ce que le juge écoute l'enquêtrice sociale

mes jumelles seront convoquées au juge ou alors son avocat a-elles se déplacera lundi 8 juin

Par **coolover**, le **05/06/2009** à **01:06**

Ta situation est complexe Betty et ce n'est pas évident de faire le tri.

Si tu as des certificats médicaux, des dépôts de plainte, des témoignages, cela pourra convaincre le juge de la dangerosité du père.

Mais il peut aussi tenir compte de l'enquête sociale. Fais confiance aux enquêtrices sociales qui savent que les pères peuvent déformer la vérité. Elles sont tenues de mettre dans leur rapport la version du père, ce qui ne veut pas dire qu'elles disent que ces propos sont vrais. En tout cas, si tu as eu connaissance du rapport et qu'il y a des choses qui doivent pour toi

être rectifiées, tu pourras bien sûr le faire.

En tout cas, le juge vérifiera tous les éléments qu'on lui soumettra et essayera de déterminer ce qu'il y a de mieux pour les enfants.

Sois confiante en la justice. C'est parfois difficile de comprendre pourquoi le juge prend telle décision, mais il y a souvent une raison pour l'intérêt de l'enfant.

En tout cas, essaye de rester sereine et d'expliquer calmement ta version des faits. Plus tu t'énerveras et tu insulteras le père ou le traiteras de menteur, moins ça jouera en ta faveur.

Sois courageuse !

Par **betty34**, le **05/06/2009** à **08:33**

ok je comprends tout a fait

mais de toute facon je ne comprends pas pour l'enquetrice lui donne la garde qu'il est bien violent avec moi et aussi son fils est parti vivre chez sa mere le droit de son pere etait suspendu l'enquetrice a lu le jugement de son fils

je ne comprends pas pour l'enquetrice comment elle peut donner la garde a lui ..mais il a raconte des mensonges sur le rapport est totalement faux

je ne fais pas confiance a l'enquetrice ...

j'espere le juge va faire bien se renseigner